

9 juin 2020

Nos priorités pour le PLFR-3

Des mesures d'urgence pour préserver l'emploi, lancer enfin les grands travaux écologiques, et donner la priorité à la jeunesse

Le troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 (PLFR-3) sera présenté demain en conseil des ministres. Lors de son examen à l'Assemblée nationale, le groupe Ecologie Démocratie Solidarité (EDS) proposera des mesures fortes destinées à **reconstruire notre économie dans le sens de la transformation écologique et de la justice sociale**.

L'effort de solidarité pour faire face à la crise du Covid-19, qui s'élève déjà à plus de 130 Mds€ en trois PLFR, est nécessaire mais les chiffres sont vertigineux. Seul un plan de relance orienté vers des secteurs durables garantira la préservation et la création d'emplois durables. Par ailleurs, la question de ressources exceptionnelles nouvelles peut être posée.

Mesures portées par le groupe EDS au PLFR-3

1. Lancer enfin les grands travaux écologiques : Pour atteindre les 15 Mds€/an d'investissements publics et privés supplémentaires nécessaires à la transformation écologique¹ de la France, **l'investissement des collectivités doit être porté à au moins 5 Mds€/an sur 3 ans**. L'augmentation d'1 Md€ de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) décidée par le Gouvernement est un premier pas, mais il faut aller plus loin pour enclencher un choc d'investissement des collectivités. Pour éviter les erreurs commises en 2008, ce soutien supplémentaire serait exclusivement orienté vers de nouveaux projets et dédié à la transformation écologique.

L'investissement total actuel des collectivités est de 52 Mds€/an. Il augmenterait de 10% en cumulant à la fois un effet économique massif et un effet vertueux sur l'empreinte écologique.

- 3 Mds€/an pour les communes, notamment les plus petites. Il s'agit de leur permettre d'investir massivement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, les transports en commun et alternatives à la voiture y compris en zones rurales, les infrastructures cyclables, la résilience face au changement climatique (végétalisation, renaturation,

¹ [Panorama des investissements pour le climat 2019](#), I4CE.

adaptation aux canicules), les projets alimentaires locaux et les circuits courts de qualité (bio, HVE et autres labels de qualité) ;

- 1 Md€/an pour les régions et 1 Md€/an pour les départements, notamment pour la rénovation énergétique des lycées et collèges, des Ehpad et de toutes les structures d'accueil sociales, la mise en place des circuits courts de qualité dans toute la restauration hors domicile relevant de ces collectivités, le développement des transports publics par les autorités organisatrices de la mobilité, le développement de l'économie circulaire et l'accompagnement des acteurs de la transition. Ces montants doivent notamment permettre aux collectivités de se fixer un nouvel objectif de **rénovation énergétique de tous les bâtiments publics en 10 ans**.

Le lancement de ces grands travaux écologiques pourrait être utilement accompagné par d'autres mesures innovantes (ex : reprise de tout ou partie de la dette des agriculteurs qui signent un contrat de transformation agro écologique de leur exploitation - conversion au bio- en 3 ans).

2. Après le sauvetage des secteurs aérien et automobile, le **secteur ferroviaire ne doit pas être oublié** : C'est un moyen de mobilité à conforter (pour les personnes comme pour le fret), qui se retrouve lui aussi fortement impacté par la crise actuelle. Les calendriers des projets de rénovation, de modernisation et d'extension des infrastructures ferroviaires, qui avaient été actés avant la crise sanitaire, doivent être confirmés et pourquoi pas, accélérés, via un soutien supplémentaire si besoin, à hauteur de 0,5 Md€/an par an.

3. Soutien spécifique à la jeunesse : Études interrompues, difficultés à obtenir des contrats d'alternance, ou encore perte d'emploi : les jeunes sont les premières victimes collatérales de la crise sanitaire et économique. Et le risque de voir l'émergence d'une génération sacrifiée est grand. Outre les mesures relatives à l'apprentissage annoncées par le Gouvernement, nous proposons de supprimer le délai qui permet à l'employeur de ne pas rémunérer les stages d'une durée inférieure à deux mois. Parce qu'il est essentiel de ne pas oublier celles et ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi et dont la précarité financière se trouve encore aggravée, nous proposons également **l'élargissement de la Garantie jeunes** via un assouplissement des critères d'éligibilité, la prolongation automatique du dispositif pour celles et ceux en fin de droit et une dotation exceptionnelle aux missions locales. Au-delà de ces premières mesures, le Groupe EDS proposera dans les prochaines semaines l'expérimentation d'actions sociales innovantes comme la mise en place d'un RSA pour les moins de 25 ans et/ou d'un revenu universel d'activité dès 18 ans.

4. Instaurer une réelle **éco-conditionnalité des aides accordées aux grands secteurs économiques** et améliorer la transparence des bénéficiaires :

- Dans le **secteur aéronautique**, le soutien de l'État doit être conditionné à une **stratégie de sobriété du transport aérien**, indispensable à la fois pour répondre au défi climatique et pour engager au plus tôt la reconversion du tissu industriel et des emplois vers des secteurs moins carbonés. Sans cette stratégie, ce secteur est promis à un sort catastrophique puisque le transport carboné doit être abandonné et qu'il n'existe pas pour l'instant d'alternative

technologique décarbonée à l'aviation. L'État doit remplir son rôle en planifiant l'indispensable modération du transport aérien, par exemple par des transferts de compétences et d'une partie des emplois des opérateurs vers le ferroviaire².

- Dans le **secteur automobile**, l'augmentation de l'enveloppe dédiée aux aides à l'achat de véhicules aurait dû être dédiée exclusivement aux véhicules propres, à l'instar du plan de relance décidé par l'Allemagne, et ne pas pousser à l'achat de véhicules autres que ceux dont les citoyens ont réellement besoin pour se déplacer (limitation des aides aux véhicules légers et peu chers, fléchage fort vers les ménages les plus modestes, exclusion de la logique de déstockage). Nous proposerons des amendements dans ce sens.
- Les secteurs aidés doivent répondre à **un haut niveau de transparence et d'exemplarité** en matière de fiscalité, de versement de dividendes, de rachat d'actions, de chômage partiel ou encore de comptabilité carbone.

5. Prendre réellement en compte la **situation des travailleurs indépendants et des plateformes**. Le fonds de solidarité créé dans le PLFR-1 pour venir en aide aux travailleurs indépendants, couplé à un report des charges sociales, a permis d'assurer un filet de sécurité pour les plus petites entreprises, les autoentrepreneurs et les indépendants. Son maintien uniquement pour les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration fait peser une incertitude pour tous les autres secteurs d'activité. Au 15 mai, seulement 46% des autoentrepreneurs avaient repris une activité. Nous proposons de revoir la définition des secteurs concernés, en la décorrélant de la nomenclature INSEE. Par exemple, des indépendants du numérique ou des petites entreprises travaillant dans l'écosystème de la restauration seront, avec les règles actuelles, exclus du fonds. Un indicateur relatif à la part du chiffre d'affaires réalisé dans un secteur serait plus pertinent. Nous demandons aussi un nouveau report des charges sociales pour 6 mois supplémentaires afin de soulager ces mêmes travailleurs indépendants. Au-delà de ces mesures, la révision du statut des travailleurs des plateformes, qui ont été en première ligne pendant la crise, devient de plus en plus urgente.

*Une partie du sauvetage de notre économie **peut être financée par des recettes nouvelles**. Nous devons trouver des financements, faire participer les grandes entreprises (cf les déclarations récentes de la Commission européenne) et les ménages les plus aisés, pour renforcer la solidarité.*

6. Instrument de solidarité indispensable, une **révision de la fiscalité** devra être mise en œuvre lors du prochain projet de loi de finances. Mais des premières mesures pourraient être prises dès ce PLFR3 eu égard à l'urgence de financement des mesures de solidarité, la **fiscalité des multinationales doit contribuer à l'effort** en taxant mieux les plus-values et dividendes intragroupes, en attendant le renforcement de la coordination au niveau UE ou OCDE. Des contributions visant également les réserves réalisées en franchise d'impôt des sociétés d'assurance doivent aussi contribuer à cet effort. En fonction du calibrage de telles mesures peuvent apporter jusqu'à 3 Mds€ de recettes supplémentaires annuelles.

² https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2020/05/2020-05-27_Pr%C3%A9parer-lavenir-de-laviation-Propositions-de-contreparties-Shift-Project.pdf page 49.

7. Nous proposons également que les très hauts revenus prennent part à l'effort de solidarité face à la crise du Covid-19 avec la mise en place d'une **contribution exceptionnelle** des plus aisés. Cela passerait par une réforme temporaire et conditionnelle des taux et des seuils de la Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) afin d'obtenir 750 M€ d'ici à 2022 sur les hauts revenus³.

Autres points de vigilance pour le groupe EDS

Par ailleurs, le groupe EDS sera particulièrement vigilant sur d'autres sujets traités (ou non !) dans ce PLFR-3, en particulier :

- **Rénovation énergétique des logements** : le gouvernement doit tirer les leçons des premiers mois de mise en œuvre de "Ma Prime Renov". Fin mai 2020 ? Moins de 36 000 primes ont été versées pour un objectif annuel de 200 000, qui était déjà bas. Il faut des mesures correctives pour un changement de rythme, notamment sur les passoires énergétiques. Les aides à la rénovation doivent être étendues pour les propriétaires bailleurs, le reste à charge diminué pour les ménages modestes et la performance globale des rénovations doit être la priorité des dispositifs.
- **Aides au secteur du tourisme** : la priorité doit être donnée à l'accès au tourisme pour les ménages les plus modestes, ainsi qu'au développement d'un tourisme plus responsable et de proximité
- **Prêts garantis par l'État (PGE) verts** : après des soutiens sectoriels massifs de plusieurs milliards d'euros à quelques entreprises (secteurs aérien et automobile), **le gouvernement doit désormais soutenir en priorité les TPE et PME dans leurs investissements liés à la transition écologique**. Les 250 M€ de prêts BPI-ADEME annoncés la semaine dernière sont un premier pas, mais très insuffisant quand on compare au nombre de petites entreprises de notre pays (3 millions de PME). Nous pousserons là aussi un changement d'échelle et une généralisation à tous les réseaux bancaires de la distribution de ces PGE verts.
- La **bonne application de la loi économie circulaire**, en particulier quant au suivi et à l'observation de la dizaine de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur, qui doit se traduire par un nombre suffisant d'effectifs (hors plafond d'emplois, car financés par les metteurs sur le marché) à l'ADEME.
- Enfin, nous porterons es propositions alternatives à un simple crédit d'impôt de « relance de la publicité » qui, s'il devait se concrétiser sans contreparties fortes de la part des annonceurs notamment en matière de publicité durable, serait un non-sens économique et historique.

³ Le principe de cette mesure est soutenu par la quasi-totalité des membres du groupe mais ne fait pas l'unanimité.